

**PROCEDURE POUR LES STAGES **TER** DU  
MASTER 1 BIOLOGIE SANTE, parcours Sciences et Santé  
A l'attention de tous les étudiants voulant valider leur  
Travail d'Étude et de Recherche**

Un rappel de la maquette du Master 1 Biologie Santé :

- Validation de deux UE
- Validation de l'UEF « introduction à la recherche »
- Validation du TER
- Validation de la 4<sup>ème</sup> année de la formation initiale

**La validation du TER est la suivante :**

➤ **Une synthèse écrite**

Rédaction d'un mémoire court (10 à 15 pages) selon les modalités habituelles (introduction et objectifs du travail, méthodes, résultats, discussion, références) permettant de faire la synthèse des recherches bibliographiques, du travail expérimental, des perspectives.

➤ **Une présentation orale**

**TER associé à une UE:** Synthèse orale du travail devant un jury d'au moins 3 personnes dont le responsable de l'UE et le responsable de stage.

**TER indépendant d'une UE:** Modalités à définir avec le responsable de stage (par exemple présentation orale devant l'équipe de recherche et présence d'un enseignant du master 1 BS) Contact : M.Gilles GUIHARD.

➤ **Jury de master**

Les notes attribuées à chaque étudiant doivent être communiquées à la scolarité au plus tard le :

**Lundi 13 septembre 2017** pour validation au jury Final prévu le jeudi 28 septembre 2017. Pour les étudiants effectuant leur TER en dehors d'une UE, prendre contact avec Gilles GUIHARD et/ou Margot DOUARD de la scolarité (Bureau G).

**Voici la procédure à suivre pour tous les étudiants :**

- Vous devez procéder à votre inscription administrative obligatoire au Master 1 Biologie Santé.
- Prendre contact impérativement avec Margot Douard de la scolarité (bureau G) par mail ([margot.douard@univ-nantes.fr](mailto:margot.douard@univ-nantes.fr)) ou par téléphone au 02.72.64.11.70 pour **recupérer les documents nécessaires à la validation de votre TER.**

Ces documents sont les suivants :

- **La convention de stage** qui est à faire signer par votre responsable de stage, par le responsable de l'organisme d'accueil du lieu de stage et par vous. Il faudra en faire trois exemplaires et remettre le tout à la scolarité avec une attestation d'assurance « responsabilité civile » pour signature du Président de l'Université.
- **Une grille d'évaluation** du stage que le responsable complétera et remettra à la scolarité au plus tard **le lundi 13 septembre 2017**. (Tous documents remis après cette date, ne sera pas pris en compte).
- La fiche de note et le PV pour le jour de la soutenance orale seront remis directement aux responsables d'UE.
  - Pour plus d'informations veuillez consulter la page dédiée au Master 1 Biologie Santé sur le lien suivant :

<http://www.univ-nantes.fr/medecine/master1bs>